

Notification 2018/011

le 30 novembre 2018

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### **Mécanisme d'examen de la CMS Modèle est disponible en ligne**

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir d'annoncer aux Parties que le modèle pour la communication d'éventuelles questions de mise en œuvre est à présent [disponible en ligne](#).

Selon la Résolution 12.9, dans le cas où une question concernant une non mise-en-œuvre est présentée, les premières informations peuvent être soumises par les Parties, le Secrétariat, le Comité permanent et tout organe ou organisme techniquement qualifié en protection, conservation et gestion d'espèces migratrices, qui est soit une agence ou un organisme international non-gouvernemental ou une agence ou un organisme national non-gouvernemental accrédité. Veuillez utiliser le modèle mentionné ci-dessus.

Pour de plus amples informations sur le processus d'examen, veuillez consulter la page web <https://www.cms.int/en/activities/review-mechanism> ou prendre contact avec Mme María José Ortiz, Responsable de la gestion du programme intérimaire à l'adresse mail suivante : [cms.secretariat@cms.int](mailto:cms.secretariat@cms.int)

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>